

LE RÔLE DU RELAIS PREVENTION

Un relais prévention doit avoir une approche générale du risque routier de l'entreprise.

Sans être un spécialiste du domaine, ses connaissances dans la sécurité routière doivent lui permettre :

- D'initier, de mettre en œuvre et /ou de suivre la démarche de mise en place d'un Plan de Prévention du Risque Routier ; et ce, dans toutes les phases (diagnostic, propositions, action, suivi, mise sous qualité et mesures correctives).
- De suivre la sinistralité de l'entreprise ou de la collectivité, notamment par le biais d'audits et d'entretiens post-accident.
- D'analyser succinctement des données et d'envisager les approches et mesures correctives à mettre en œuvre.
- De recruter en externe ou en interne les personnes ressources sur lesquelles il peut s'appuyer pour des actions éventuelles (communication, information, sensibilisation, formation initiale et complémentaire...).
- De réaliser lui-même des actions.
- De relayer auprès de sa hiérarchie et des donneurs d'ordre les informations et les propositions liées à la sécurité routière dans l'entreprise ou la collectivité.
- De relayer auprès des salariés les informations sécurité routière.
- D'être, au sein de l'entreprise, ou de sa collectivité, la personne ressource pour l'ensemble du personnel.

